



UNEP



INTERPOL

RAPPORT D'ÉVALUATION RAPIDE

LE DERNIER CARRÉ DES GORILLES

CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET
CONFLITS DANS LE BASSIN DU CONGO





LE DERNIER CARRÉ DES GORILLES

CRIMINALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET CONFLITS DANS LE BASSIN DU CONGO

RAPPORT D'ÉVALUATION RAPIDE



Le destin des grands singes est étroitement lié au nôtre car ils vivent au cœur de certaines des dernières forêts pluviales existantes : ces sont des écosystèmes qui produisent non seulement de l'eau, de la nourriture et des plantes médicinales utiles mais qui jouent aussi un rôle clé dans le captage du carbone et luttent ainsi contre les changements climatiques.

Sur la base de faits établis soumis au Conseil de sécurité de l'ONU, d'enquêtes de terrain, d'entretiens et de données scientifiques, le présent rapport laisse à penser que les gorilles du Bassin du Congo pris au sens large sont en plus grand danger encore que nous le pensions voici moins de dix ans.

L'extraction minière illicite, l'exploitation forestière, la fabrication de charbon de bois et l'intensification du trafic de la viande de brousse renforcent la pression sur les grands singes, gorilles compris. En 2002, le PNUE estimait que 10% du biotope des gorilles subsisterait aux alentours de 2032, mais compte tenu des tendances actuelles il semble que nous ayons été trop optimistes.

Au rythme actuel du braconnage et de destruction de leur habitat, les gorilles de la région pourraient disparaître de la plus grande partie de leur aire de répartition actuelle d'ici moins de 10-15 ans.

On peut chiffrer à plusieurs centaines de millions de dollars de profits illicites par an l'étendue de l'extraction minière en plein habitat des gorilles en République démocratique du Congo (RDC) – orchestrée à grande échelle par les milices paramilitaires – et la contrebande de ressources naturelles à destination de l'Asie et de l'Europe depuis le bassin élargi du Congo.

190 gardes forestiers ont trouvé une mort tragique dans un seul parc, tués alors qu'ils défendaient les gorilles et leur biotope.

Il n'y a pas que des mauvaises nouvelles : on enregistre des succès grâce à la création de nouvelles aires protégées, à la coopération transfrontière internationale sur la criminalité environnementale et à l'amélioration de la gestion de certaines zones protégées dans la région : la population des gorilles

de montagne de la région des Virungas, en menace critique d'extinction, croît à nouveau.

Afin de généraliser ces succès, afin d'améliorer la sécurité humaine et d'assurer le futur des gorilles, il est nécessaire et urgent de renforcer encore cette collaboration, y compris avec et entre les pays et les sociétés qui sont dépositaires de ces ressources naturelles.

Le PNUE se félicite donc de la collaboration transfrontière en pleine évolution entre INTERPOL et les Nations Unies, y compris la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) qui liee au PNUE, et se félicite également du rapprochement entre le PNUE et les opérations de maintien de la paix de l'ONU dans la région.

Il relève de la responsabilité de tous les pays du bassin élargi du Congo et au-delà, y compris en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, de garantir les fonds nécessaires pour appuyer le maintien de l'ordre légal et la collaboration transfrontière en matière de criminalité environnementale.

Les bonnes raisons sont légion d'agir en 2010, Année internationale de la Biodiversité. Car réduire le pillage des ressources naturelles est un moyen de lutter contre la pauvreté, en maintenant les services écosystémiques des forêts tropicales (dont la valeur est estimée à plusieurs milliards) et en inversant la tendance actuelle à la destruction d'une faune sauvage dont l'importance économique et culturelle est grande.

Achim Steiner

Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Directeur exécutif du PNUE

RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE

Des menaces de plus en plus lourdes pèsent sur les gorilles, les plus grands des grands singes, dans tout le bassin du Congo qui va du Nigeria au Rift albertin. Le braconnage de la viande de brousse, la destruction du biotope à cause de l'expansion agricole, la dégradation de leur habitat par suite de l'exploitation forestière, minière et charbonnière figurent parmi ces menaces, en plus des épidémies d'origine naturelle comme le virus Ebola et le danger récemment apparu de maladies transmissibles des humains aux gorilles.

De façon alarmante, on constate dans certaines parties de la région une intensification de l'exploitation forestière, dans certains cas jusqu'au cœur des zones protégées. En RDC, une grande partie de ces activités sont contrôlées par des milices paramilitaires qui extraient illégalement des ressources naturelles telles que l'or, l'étain et le coltan et qui produisent du charbon de bois pour les communautés locales, les zones urbaines, les camps de personnes déplacées par les combats et parfois même d'autres communautés de l'autre côté de la frontière. Le point d'implantation, la motivation, l'armement et le financement de ces milices proviennent directement de cette exploitation illégale de minéraux, de bois et de charbon. Sociétés transnationales ou leurs filiales, pays riverains et fonctionnaires corrompus forment un réseau d'intermédiaires impliqués dans le transport et l'achat de ressources qui proviennent des zones contrôlées par les milices ou dépourvues de concession légale d'exploitation.

On estime que dans le cadre de ce processus d'exploitation, les milices du Nord et du Sud-Kivu en RDC gagnent approximativement 4 millions de dollars US chaque année en prélevant des taxes sur le charbon de bois. Cette somme monte à 14 à 50 millions de dollars chaque année si l'on y ajoute les péages routiers extorqués pour le transport de minerais, de bois et d'autres biens et le fruit du contrôle des points de franchissement de la frontière. Les sociétés qui travaillent avec les milices ou qui se fournissent indirectement auprès d'elles achètent deux à dix fois plus de minerais, de charbon de bois et de bois

de construction que les quantités exportées officiellement. Ces achats directs sont évalués à plusieurs centaines de millions de dollars pour ces sociétés qui déploient leur activité au Burundi, au Rwanda et en Ouganda entre autres, pour l'exportation à destination de l'UE, du Moyen Orient, de la Chine et d'autres pays asiatiques, les bailleurs de fonds se trouvant aussi aux Etats-Unis. Le démantèlement des points de contrôle des véhicules mis en place par les gardes forestiers pour lutter contre ce trafic a fait partie de plusieurs accords de paix ; ce qui a facilité le transport, le racket et la contrebande de ressources à travers les frontières ; d'où le financement constant des paramilitaires qui se sont ainsi procuré des armes et qui ont redoublé d'efforts pour contrôler les zones riches en ressources naturelles et pour déporter les populations dans des camps de PDI (personnes déplacées à l'intérieur du territoire). De nombreuses personnes ont été réduites au travail forcé dans les mines et les séchoirs à charbon par les paramilitaires.

Comme beaucoup de ces camps et de ces milices dépendent largement de la viande de brousse pour leur subsistance, beaucoup de parcs nationaux de la région ont perdu une partie de leurs grands mammifères (jusqu'à 80%). L'approvisionnement illégal des mineurs, des rebelles et de travailleurs forcés avec de la viande de brousse comprend de la viande de gorille, de chimpanzé, d'éléphant et d'autres espèces en danger. Les enquêtes menées dans la région indiquent que les grands singes, y compris les gorilles orientaux et occidentaux de plaine, les chimpanzés et les bonobos représentent 0,5% à 2% des carcasses trou-



vées sur les marchés de viande de brousse, ce qui exerce un effet disproportionné sur les populations de grands singes en raison de leur faible taux de reproduction. On a aussi abattu des gorilles dans le Virunga à titre de représailles pour les efforts déployés par les gardes forestiers, ces derniers tentant d'empêcher le trafic de charbon de bois et la destruction des biotopes qui en découle.

Les projections faites par le PNUE en 2002 laissaient à penser que le biotope des gorilles situé à l'abri de l'impact des activités humaines ne se rétrécirait que de 10% de l'aire originelle vers 2032 à cause de la poursuite du développement des infrastructures et de l'expansion des exploitations agricoles et forestières qui en découle. Ces estimations ne tenaient toutefois pas compte de l'étendue actuelle du déboisement illégal, du charbonnage dans les zones protégées, du trafic de viande de brousse, de l'augmentation rapide de la densité de population humaine et de la propagation de maladies contagieuses mortelles tel le virus Ebola. Les estimations de l'époque étaient donc trop optimistes. Malgré les succès rencontrés sur certains sites, la combinaison de toutes ces menaces laisse à penser que la plus grande partie des populations de gorilles qui survivent encore pourraient s'éteindre localement dès 2020-2025, dans à peine plus d'une décennie, à moins que des actions décisives ne soient entreprises aujourd'hui.

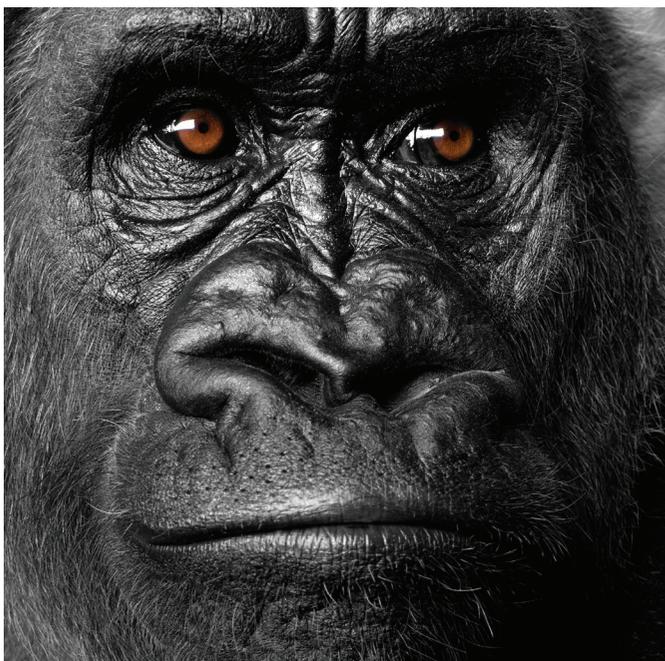
Beaucoup de parcs nationaux de la région sont situés dans des zones d'insécurité, ce qui limite l'accès des gardes forestiers. Les paramilitaires exploitent leurs ressources naturelles, qui vont de l'or, des minéraux et du bois de chauffage jusqu'aux



hippopotames et aux éléphants. Les gardes forestiers sont préparés pour s'opposer à la chasse illégale et à d'autres formes d'utilisation illicite des ressources, mais ils ne sont pas en nombre suffisant et n'ont pas la formation ni l'équipement requis pour éloigner durablement ces bandes armées des zones protégées. Dans le seul Parc national du Virunga, 190 gardes forestiers ont été tués au cours des 15 dernières années.

En comparaison, la force des Nations Unies, la MONUC, forte de 20'000 hommes, a perdu 150 de ses membres dans une région bien plus vaste. La MONUC a joué, et continue à jouer, un rôle important dans la stabilisation de la région. Le succès de cette opération de maintien de la paix de l'ONU pourrait être encore renforcé s'il était possible de la mettre en liaison avec un coup d'arrêt à l'extraction illégale de ressources, qui constitue le socle du conflit et la source de revenus des milices rebelles. Ce qui pourrait se faire en élargissant son mandat à la prise de contrôle totale des points de franchissement de la frontière, en étroite collaboration transfrontière avec les pays limitrophes et les organismes compétents de maintien de l'ordre et d'enquête.

Malgré d'énormes obstacles, la collaboration transfrontière durable en matière de maintien de l'ordre légal a démontré son efficacité pour renverser dans les parcs la tendance au déclin des gorilles de montagne, en danger critique d'extinction, et d'autres espèces. La collaboration transfrontière pour l'application de la loi a particulièrement montré son efficacité autour du parc national des Virungas lorsqu'il s'est agi de freiner l'extraction



illégal de ressources et les transports transfrontaliers de ressources, qui constituent le cœur du financement des paramilitaires sur le long terme. La perte de forêts pluviales aussi bien que de gorilles a été interrompue dans ces zones et les populations de gorilles de montagne, en danger critique d'extinction, recommencent à augmenter, en conséquence directe de cette collaboration. Pour étendre ce succès à toute la région, l'un des meilleurs choix consiste à améliorer et appuyer ce soutien, à coordonner la formation et la coordination transfrontière, à utiliser la connaissance du terrain des gardes forestiers sur et en dehors des axes routiers là où il est nécessaire d'agir et à impliquer les forces de l'ONU dans le contrôle du mouvement transfrontière des ressources à l'extérieur des zones protégées. Il est vital de contrôler le réseau routier et en particulier tous les

points de franchissement de la frontière pour réduire la pression sur les parcs – et pour freiner l'extraction et l'exportation de ressources par l'intermédiaire des sociétés multinationales présentes dans la région, qui financent directement les paramilitaires et la poursuite de la guerre.

Pour arrêter ce cycle de destruction, il est essentiel que les ressources et la formation du personnel de maintien de l'ordre et des gardes forestiers soient substantiellement renforcées. Ceci englobe l'appui direct aux organismes internationaux qui ont pour mandat de faire appliquer le droit international, comme INTERPOL et le Groupe de travail de l'Accord de Lusaka (GTAL), et l'extension du mandat de la MONUC pour faire pièce au transport illégal de ressources à travers les frontières. Ce n'est qu'en mettant un terme aux gains effectués – la motivation première des milices et des sociétés impliquées – qu'un espoir pourra naître de mettre fin au conflit, à la destruction des forêts pluviales et à la mort des gorilles orientaux de plaine.

Les gorilles occidentaux de plaine et les gorilles de Cross River sont promis au même destin – bien que dans leur cas, les milices ne soient généralement pas impliquées – s'il n'est pas possible d'aboutir à une meilleure application de la loi. Il faut encourager les chasseurs, les commerçants et les consommateurs de viande de brousse à rester dans les limites de la loi et il faut que cette consommation baisse jusqu'à un niveau qui lui permette de se maintenir sur le long terme. Il faut se souvenir que la viande de grands singes ne rentre que pour une proportion infime dans les millions de tonnes de viande de brousse consommées chaque année dans le bassin du Congo : son absence du régime des consommateurs ne modifierait que très peu leurs apports en protéines, mais permettrait d'arrêter l'actuel déclin des populations de gorilles qui sont exposées à la chasse. L'exemple du fragile rétablissement des gorilles de montagne a démontré que le succès est possible, mais en même temps que les ressources allouées aux autres populations de gorilles ne sont pas à la hauteur de la tâche.

RECOMMANDATIONS

1 Renforcer la MONUC en élargissant son mandat à la prise de contrôle de tous les points de franchissement des frontières, par tous moyens utiles, afin de faire cesser l'exploitation de ressources naturelles exploitées illégalement finançant le conflit, en pleine collaboration et assistance avec les autorités douanières nationales pour intervenir et mettre un coup d'arrêt à la criminalité environnementale transnationale, en étroite coordination avec les organismes nationaux et internationaux compétents.

2 Améliorer l'appui à la coordination et à la collaboration transfrontière étroite entre les parcs de RDC, du Burundi, du Rwanda, de Tanzanie, d'Ouganda et du Kenya, y compris la coordination avec la MONUC, le Groupe de travail sur l'Accord de Lusaka et les agences de maintien de l'ordre compétentes.

3 Mobiliser des ressources pour la coordination et la collaboration transfrontière dans toutes les dimensions de la criminalité environnementale transnationale, et pour mener des enquêtes allant de la source à l'utilisateur final se trouvant en dehors de la région – ce qui comprend des enquêtes sur les sociétés qui se rendent coupables de complicité dans les pays de destination, y compris sans y être limité à l'UE, aux Etats-Unis, à la République populaire de Chine et au reste de l'Asie – afin de tracer l'origine illicite des minéraux et du bois de construction issus de la contrebande dans le bassin du Congo, et de cesser d'en acheter.

4 Mobiliser les fonds nécessaires à la formation judiciaire et à la formation transfrontière des officiers judiciaires dans les Etats qui se partagent l'aire de répartition des gorilles, afin que les poursuites portent leurs fruits.

5 Renforcer les programmes de formation à long terme en maintien de l'ordre pour les gardes forestiers et les gestionnaires de la faune à travers la région, y compris pour ceux qui travaillent en dehors des parcs, par exemple dans les réserves communautaires, un accent particulier étant mis sur la lutte contre le braconnage, sur le suivi, sur les enquêtes commis sur le théâtre du crime et sur la récolte de renseignements.

6 Promouvoir le rôle essentiel que jouent les efforts de maintien de l'ordre et de lutte contre la corruption au niveau local, national et international pour protéger efficacement les forêts pluviales et pour atténuer les changements climatiques sous le régime de REDD+ ; trouver des sources de financement spécifique pour ces mesures via le PNUE, l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le GTAL et INTERPOL.

7 Etablir un fonds de soutien aux enquêtes transfrontières et à la collaboration sur la criminalité environnementale transnationale.

8 Renforcer la collaboration du PNUE, de l'ONUDC, du Département des Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DOMP), de la CITES, de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et d'INTERPOL sur la criminalité environnementale transnationale – ce qui comprend le trafic illicite de ressources naturelles précieuses tels les minerais, les produits forestiers et la faune sauvage – par exemple en détachant des officiers de police expérimentés pour contribuer aux enquêtes et faire aboutir les poursuites

9 Répondre aux besoins croissants de financement nécessaire pour rassembler des données et mener des études sur les gorilles. Le présent rapport, qui compile des données et des informations parmi les plus récentes et de plusieurs sources différentes, souligne clairement le manque de données d'enquêtes précises dans certaines parties de la région, au sein des dix Etats où vivent des gorilles.



www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 - 00100 Nairobi, Kenya
Tel.: +254 20 762 1234
Fax: +254 20 762 3927
e-mail: unep@unep.org
www.unep.org



Funded by GRASP, the
UNEP/UNESCO Great
Apes Survival Partnership
(www.unep.org/grasp)
and the Government of
France as a contribution to
the UN International
Year of the Gorilla.

